



Échéances de pret non réclamés depuis 3 ans

Par **joejoe**, le **20/03/2012 à 09:43**

Bonjour,rnj 'ai contracté un pret avec mon ex concubin ou je suis cosignataire, suite à une liquidation personnelle de mon ex, la banque m'a réclaté il y a trois ans le solde de ce pret qui est impayé depuis et depuis plus rien. Peut elle encore me réclamer des paiement sachant que depuis 3 ans je n'ai plus eu de courrier de cette banque.

Par **Marion2**, le **20/03/2012 à 10:59**

Bonjour,rnll y a a prescription deux ans après le dernier versement.rnrnOui, la Banque peut tout-à-fait essayer de vous réclamer un jour ou l'autre le règlement de ce prêt, mais il est prescrit. A vous de faire valoir la prescription..rnrnCordialement.

Par **joejoe**, le **20/03/2012 à 12:20**

merci pour votre réponse et comment puis-je faire valoir la prescription.rnrnEn attendant la banque ne m'autorise pas de faire des retrait sur mon compte, en a t'elle le droit